

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE681

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, après le mot :

« agents »,

insérer les mots :

« et aux fonctionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification juridique.